Contact

Yannick MARTIN YMartin@agglo-lenslievin.fr 06 38 49 01 31

Dates du projet : 2021 - 2025

Référence du projet : 21AM15

AMO MGP du centre Aquatique HARNES

AMO

Programme
Piscine

Performance environnementale :
Engagement de performance sur la consommation d'énergie (< 2100 kWhEF/m² bassin en chaleur et < 1100 kWhEF/m² bassin en électricité) ; engagement sur la consommation d'eau (< 100 l/baigneur) ; engagement sur la qualité de l'eau et de l'air avec un taux

→ *Maître d'ouvrage*
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

→ *Lieu géographique*
Harnes (62)

→ *État du projet*
Chantier en cours

→ *Architecte*
AGENCE COSTE ACHITECTURE

→ *Date de livraison*
2025

→ *Nature de l'ouvrage*
Neuf

→ *Secteur*
Public

→ *Surface*
3093 m²

→ *Coût des travaux*
15 400 000€

Prestations réalisées

- Pré-programme, élaboration du DCE et mise en œuvre du dialogue compétitif
- Assistance pour la rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises (dont le Programme Fonctionnel Détaillé)
- Assistance pour la mise en œuvre et le suivi de la procédure de dialogue compétitif

Caractéristiques techniques

- Matériaux biosourcés : charpente bois et bardage en bois brûlé
- Mise en œuvre de 30% de béton bas carbone et de béton intégrant des granulats recyclés à hauteur de 30% pour l'infrastructure et 15% pour la superstructure
- Récupération de chaleur sur les eaux grises des douches

Construction d'un centre aquatique comprenant un bassin sportif de 375 m² soit 25m x 15 m et 6 lignes de nage, ainsi que d'un bassin d'apprentissage de 220 m² soit 20 m x 11 m intégrant un espace balnéoludique avec jets d'eau et banquette à bulle ; une lagune de jeu pour la petite enfance (pataugeoire) ; un espace « bien-être » avec sauna et hammam ; un solarium estival avec splashpad extérieur. Ce centre aquatique fait l'objet d'un marché global de performances avec engagement sur les consommations d'énergie, d'eau, et sur la qualité de l'eau et de l'air. Le projet vient remplacer l'équipement existant (Piscine Marius Leclerq, datant des années 1960), sur une parcelle adjacente à des équipements publics et sportifs.